

ENDURO

REGLEMENT PARTICULIER 2025

TROPHÉE DE
FRANCE FÉMININ



CHAMPIONNAT DE FRANCE
ENDURO À L'ANCIENNE



MOTO-CLUB: MC PAR CHEMINS

E-MAIL: motoclubparchemins@gmail.com

TÉLÉPHONE: 06.70.19.32.55

ORGANISATEUR TECHNIQUE: LENEUTRE Jérôme

N° D'ÉPREUVE FFM: 406

DATE: 19 et 20 avril 2025

LIEU: LA TOUR BLANCHE CERCLES

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	MICHEL Éric	Licence :	017358
Délégué FFM (Président du Jury)	DELOMENEDE Daniel	Licence :	296754
Membre du Jury	CHAUMOND Bernard	Licence :	001309
Membre du Jury	TABANOU Hervé	Licence :	022676
Commissaire technique responsable	MARCHIVE Thierry	Licence :	078953
Responsable du chronométrage	BONNEMOY Sylvie	Licence :	064049

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

CATÉGORIES	CRITÈRES	PLAQUES	NUMÉROS
C1	Motos de 1976 et avant	1	1 à 49
C2	Motos de 1977 à 1979 inclus		50 à 99
C3	Motos de 1980 à 1982 inclus		100 à 199
C4	Motos de 1983 à 1985 inclus		200 à 299
C5	Motos 4T des classes C1 à C4		300 à 349
C6	Motos de 1986 à 1989 2T		350 à 399
C7	Motos de 1990 à 1998 2T		400 à 499
C8	Motos 4T de 1986 à 1989 inclus		500 à 549
C9	Motos 4T de 1990 à 1998 inclus		550 à 600
Trophée Loisirs	Motos catégories C1 à C9 1 tour / 55 ans minimum	1	600 à 699



→ C1 à C5 : Freins à tambour
C6 à C9 : Freins à disques et/ou freins à tambour

Licences acceptées :

MAT [C1 à C5]

NCO

LUE

NJ3C [détenteur du BSR et âgé d'au moins 14 ans]

LJA [classés sur l'épreuve mais ne marquent pas de points]

TROPHÉE DE FRANCE FÉMININ :

→ Motos anciennes et modernes jusqu'à 500cc

→ Licences MAT / NCO / LUE / INTER / NJ3C / LJA

Découverte	Sans distinction d'âge / 1 tour	1	700 à 750
<u>Experte :</u> Juniors Séniors Vétérans Vintage	2 tours 23 ans et moins 23 à 37 ans Plus de 37 ans Tout âge / Motos anciennes		

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition) ;
- son permis de conduire ou BSR si le parcours emprunte des voies ouvertes à la circulation publique ;
- la carte grise et l'assurance du véhicule si le parcours emprunte des voies ouvertes à la circulation publique.

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa (ses) machine(s) ;
- son équipement obligatoire : casque homologué aux normes FIM, vêtement et pantalon en matière résistante, gants, bottes en cuir ou matière équivalente, protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	Dr GILARDIE Alain	Nombre de médecin(s)	2
Nombre de secouristes	7	Nombre d'ambulance(s)	3
Hôpital le plus proche	PÉRIGUEUX	Temps de trajet (en min)	42

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Caractéristiques :	Longueur de la boucle.....	65 Km	Distance journalière.....	130 Km
<div style="border: 1px solid black; border-radius: 10px; padding: 5px; display: inline-block;"> NOMBRE DE SPÉCIALE(S) : </div> <ul style="list-style-type: none"> • De type Banderolée • De type Enduro (en ligne) • De type X-Trem 		1	Longueur(s)	5 Km
		1	Longueur(s)	6 Km
				Longueur(s)

Un départ de spéciale en groupe (un par journée de course maximum) est-il prévu ? oui non
 Les parcours de liaison empruntent-ils des voies ouvertes à la circulation publique ? oui non

NOMBRE DE PARTICIPANTS

400

(maximum 7 par km)

- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 20/02/2025

MC PAR CHEMINS
 FFM n° 2392
 Lieu dit FRANÇOISEAU
 24320 CHAPDEUIL
 motoclubparchemins@gmail.com

VISA DE LA LIGUE

DATE: 21/02/2025

VISA DE LA FFM

DATE: 03/03/2025
 NUMÉRO: 25/0199

74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org